



Protection juridique pour une voiture

Par **NATACHA**, le **04/10/2011** à **09:42**

Bonjour, rnrnEtant en protection juridique pour ma voiture depuis près d'un an, contre un garagiste, l'affaire se termine et l'assurance du garagiste prend en charge toutes les réparations. Par contre, il me demande de signer un papier comme quoi il paye tout, déduction faite de la franchise de leur assuré qui s'élève à 900 €. rnrnMon assurance m'a expliqué qu'il la réclamerait au garage en question et qu'en attendant je dois avancer les 900 €. Seulement, j'é mets un doute (ce que mon assurance n'apprécie pas vu que cela dure depuis 9 mois), avancer ces frais, ok, mais AXA se désengage si je signe ce papier et au cas où la partie adverse, leur client ne paye jamais les 900 € euros, en faite je perds 900 € et en plus moi je n'ai pas de franchise sur ce contrat.rnrnEst-ce à moi de supporter cela ? Ils me disent que oui. Ont-ils raison ? dois je avancer l'argent ? Est-ce que cela est imposé par la loi dans le cas d'une protection juridique et quel article ? rnrnMerci d'avance pour votre réponses.